

CODEV du Gard rhodanien

Contribution à la concertation publique sur le PNACC 2024

Remarques d'ordre général

Le premier PNACC (2011-2013) parlait de deux scénarios possibles de réchauffement pour la France, le premier de +2 ou +2,5 degrés et le second de +3 ou +3,5 degrés d'ici la fin du XXI^{ème} siècle. Le second (2018-2022) continuait sur la même lancée. Le troisième (2024) parle d'une France à +4 degrés d'ici 2100. De combien de degrés parlera le quatrième PNACC ?

D'où l'importance des mesures d'atténuation, qui doivent prévaloir, en plus des mesures d'adaptation. Mieux vaut s'attaquer aux causes qu'aux conséquences.

Sur le site de Météo-France, il est écrit « les engagements pris par les Etats dans le cadre des COP ne permettent pas, à ce stade, de garantir l'atteinte des objectifs visés », d'où la nécessité du PNACC 3. Il est donc plus important que l'Etat fixe les mesures additionnelles nécessaires à l'atténuation.

De nombreuses mesures préconisent d'augmenter la recherche scientifique dans tel ou tel domaine. Cependant, cela ne servira à rien si les élus et les politiques n'écourent pas les scientifiques. Il faudrait donc rendre obligatoires la formation des élus et leur prise en compte des recherches scientifiques.

REMARQUES SUR LES MESURES

Mesure 1

Augmenter les finances des mesures d'atténuation serait plus judicieux que d'augmenter celles d'adaptation, cela aurait des conséquences rentables et l'Etat aurait un retour financier direct.

Mesure 2

L'action 3 aurait tendance à faire porter aux assureurs et donc aux particuliers (par des travaux demandés par les assureurs) le poids de choix relevant de l'Etat.

Mesure 3

La gestion des réseaux d'eaux pluviales et des risques d'inondation liés au ruissellement doit être confiée à une même collectivité, la commune si elle englobe le bassin versant traversant la zone urbaine, mais le plus souvent c'est l'intercommunalité qui est le bon niveau pour une cohérence amont/aval.

Action 2 : Instrumenter les cours d'eau de capteurs ne résoudra pas le problème de fond, à savoir la nécessité de la sobriété en eau.

Privilégier les Solutions fondées sur la nature (Sfn) pour prévenir les inondations ce qu'a oublié cette mesure).

Action 7 : Qui contrôlera que les haies ne sont plus supprimées ?

Nécessité de mettre en place une surveillance du dispositif.

Mesure 4

Insuffisant surtout en Outre-mer : on ne peut se contenter de proposer des cartes locales, il faut interdire toute nouvelle construction dans les zones exposées au recul du trait de côte.

Mesure 5

Il faut aller plus loin et intégrer directement dans les PLU les zones soumises au phénomène RGA (retrait-gonflement des argiles). La mesure ne mentionne jamais les PLU et se contente de vouloir augmenter l'information. Pour qu'elle soit efficace, il faut qu'elle soit intégrée aux documents d'urbanisme. Identifier les zones d'aléas forts, par une étude poussée.

Mesure 6

Il faudrait élaborer une cartographie accessible à tous et intégrée aux documents d'urbanisme des risques glaciaires et périglaciaires (et pas seulement améliorer les connaissances).

Mesure 7

Agir sur la prévention en interdisant le mitage du territoire qui rend plus difficile la protection des populations et des forêts contre les incendies.

Il est nécessaire d'équiper les zones sensibles de moyens de détection automatisé afin de détecter au plus tôt les départs d'incendie.

Il est nécessaire d'anticiper l'apparition et l'augmentation du risque incendie sur tout le territoire en se dotant de moyens supplémentaires de défense incendie, tant terrestre qu'aérien.

Mesure 8

L'action concernant l'augmentation des moyens de la Sécurité civile face aux risques est trop vague (aucun détail et aucun calendrier).

Mesure 9

L'action 3 concernant la construction de logements neufs est insuffisante (RE2020).

Il faut augmenter l'autonomie énergétique de toutes les constructions neuves (panneaux solaires, récupération d'eau de pluie, géothermie) de manière obligatoire. Les coûts engendrés seront moindres que les coûts du rien faire. L'Etat doit participer à l'augmentation des coûts en fonction des profils (par exemple en se basant sur la situation fiscale).

Il ne faut pas seulement sensibiliser les acteurs du BTP, mais les contraindre (action 4) Idem pour les copropriétés.

Pour limiter les chaleurs intérieures excessives et réduire la consommation d'énergie pour le rafraîchissement, il faut prendre en compte dans les réglementations thermiques, tant en constructions neuves qu'en réhabilitation, la mise en place de vitrage à facteur solaire différencié suivant l'exposition des façades (actuellement cela n'existe que pour les immeubles de bureaux neufs). La mise en place de protection solaire en façade, type lames brise-soleil ou écrans métalliques perforés, doit être facilitée par le code de l'urbanisme.

Mesure 10

En plus de déployer les technologies de froid renouvelable, il faut communiquer et sensibiliser davantage les populations aux dangers de la climatisation, qui augmente le réchauffement climatique, jusqu'à 7 degrés en ville sur un îlot de chaleur, donc contre-productif.

Mesure 11

Préciser comment on va contrôler la surveillance de la mortalité lors des vagues de chaleur dans les entreprises. Il faut élaborer un système efficace. L'action 1 est trop vague dans le « comment y parvenir ». Dans les codes du travail, nécessité d'introduire des températures précises au-delà desquelles le travail n'est pas supportable, s'il le faut par filière (la mesure ne comporte aucune température plafond).

Si le régime BTP-intempéries est financé par les cotisations versées par les entreprises adhérentes, l'augmentation sera financée à terme par les citoyens et non par l'Etat, ne faudrait-il pas revoir le système ?

Depuis la canicule de 2003, de nombreuses contraintes sont imposées aux employeurs, en particulier dans le BTP. Il a fallu attendre le 30 juin 2024 pour que la canicule soit officiellement considérée comme un motif d'arrêt de travaux pour intempéries, les modalités d'indemnisation des salariés restent à définir, c'est urgent !

Les aménagements d'horaires en période de canicule sont une solution permettant de ne pas paralyser l'activité, mais il faut faciliter les dérogations aux arrêtés municipaux qui imposent souvent de ne pas réaliser des travaux urbains (construction ou voirie) avant 8h00.

Mesure 12

Etablir un plan précis pour les agents du public lors des vagues de chaleur et pas seulement une campagne de communication (action 2).

Mesure 13

La mesure concernant « renaturer les villes » commence par vanter un objectif de la loi ZAN de renaturer 1000 hectares par an, or la loi ZAN est déjà remise en cause !!!

La renaturation des villes et villages grâce au fond vert est une bonne mesure mais l'objectif de 1000 Ha par an au niveau national est trop faible car il représente en moyenne que 10 Ha pour un département.

Les espaces urbains privés, comme les zones commerciales, les espaces tertiaires, les copropriétés et lotissements, ne sont pas pris en compte et associés à cette mesure ; c'est à faire dans le cadre d'un plan d'action communal couvrant la totalité de l'espace urbain, public et privé.

Mesure 14

Une seule action nouvelle concernant les populations précaires, ce qui montre à quel point l'Etat se soucie peu des personnes à la rue durant les canicules.

Mesure 15

Idem pour les détenus et le personnel pénitentiaire, une seule mesure. Des préconisations sur la façon de construire de nouveaux centres, mais concrètement que fera-t-on pour les anciens centres de détention ? Juste une étude de vulnérabilité, et aucune action concrète en découlant n'est prévue ! Pas d'application de l'étude envisagée.

Mesure 16

Pour développer l'action « Une seule santé », il est insuffisant de se concentrer sur l'adaptation. S'il n'y a pas de mesures d'atténuation, tous les efforts seront inutiles.

Il faut communiquer plus sur le fait que la crise du COVID (zoonose) est liée au réchauffement climatique et à la chute de la biodiversité pour sensibiliser aux conséquences en matière de santé humaine et de toute la biodiversité sans laquelle l'humain ne peut survivre. Des actions de communication sur la place de l'homme au sein de la biodiversité sont primordiales.

L'action 3 est donc très importante, mais doit être menée par des spécialistes de la biodiversité et du vivant.

Les protocoles de sécurité que l'on veut mettre aux frontières contredisent la mondialisation actuelle et seront dérisoires face aux espèces invasives (ne pas se payer de mots inutilement)

Mesure 17

Renforcer la surveillance et connaissance des impacts sur la santé est primordial. Ce ne sont que des études. Encore faut-il qu'elles débouchent sur quelque chose de concret. C'est tout notre mode de vie actuel qui a des impacts sur la santé (baisse du QI et de la fécondité des populations occidentales, présence de nanoparticules de plastique dans le placenta et le cerveau humains.). L'adaptation ne résoudra rien. C'est l'atténuation la pièce maîtresse (par l'interdiction des plastiques malgré les lobbies etc).

Mesure 18

Seulement une communication plus grande (acte de parole) et une expérimentation dans un département, concernant le maintien de la qualité de l'air extérieur. Il faut aller plus loin. Il faut davantage lier la mesure avec la santé.

Mesure 19

Dans la prévention des risques technologiques, il n'est fait nulle part mention du comment refroidir les centrales nucléaires en cas de canicule. Seules deux mesures (une étude sur comment prendre en compte la TRACC, et une recension des sites). C'est insuffisant (avec une incitation, alors qu'il faut une obligation pour les collectivités de mettre en place des plans de traitement des risques). Cette mesure ne porte que sur les connaissances et ne comporte aucune action.

Mesure 20

Rendre les formations sur les SFn obligatoires pour les élus, (action 7 à renforcer).

Les actions de cette mesure sont peu définies en termes de budget et de calendrier, cela doit être mieux précisé.

La sensibilisation et la formation des élus et techniciens est programmée « à partir de 2026 », c'est trop loin pour une action facile à mettre en œuvre et qui doit être à la base d'une mise en mouvement des collectivités sur cette mesure.

Mesure 21

Pour renforcer le plan eau, la sobriété n'arrive que dans l'action 5, alors qu'elle devrait être l'action 1. Les systèmes de récupération d'eau de pluie ne sont pas assez mis en avant. Elle pourrait être intégrée dans le système des constructions neuves car l'eau potable n'est nécessaire qu'aux usages culinaires et boisson, ce qui est très peu dans notre consommation.

Il faudrait davantage lier la sobriété en eau à celle de la consommation d'objets manufacturés en général (il faut beaucoup d'eau pour extraire les minerais nécessaires à la fabrication des smartphones).

Action 7 (dessalement) : Il n'est fait aucune mention des saumures très néfastes à la biodiversité issue des opérations de dessalement.

Action 9 (gouvernance du partage de la ressource) : le budget n'est pas défini alors que c'est très important.

Action 10 : Pour les sites de baignade, la mise en œuvre d'actions concrètes de résorption des sources de pollution passe par l'arrêt des pesticides, ce qui n'est jamais écrit.

Il faut encourager et faciliter l'évolution des cultures au changement climatique, par exemple pour l'adaptation des cépages dans la viticulture en assouplissant les contraintes liées aux appellations contrôlées ; la priorité doit être de préserver la ressource en eau en restreignant l'irrigation au minimum.

En ce qui concerne la rénovation des réseaux d'eau potable, il manque un calendrier précisant les performances à respecter avec une évolution de celles-ci sur les 25 prochaines années.

Il vaudrait mieux recenser les forages privés existants pour pouvoir limiter et contrôler les volumes pompés, quelles que soient leurs capacités.

Mesure 22

Action 2 : Remplacer « l'ensemble des maires *pourront* bénéficier des sessions de sensibilisation aux enjeux climatiques et de biodiversité » par « *devront* ».

Actions 3 et 4 : L'insuffisance des PCAET est actée. Il faut des actions concrètes, des indicateurs, un socle d'actions communs sans regret. Très bonnes mesures.

Mesure 23

Action 2 : Non pas proposer un patch +4° aux documents déjà réalisés (PCAET, PLU), mais le rendre obligatoire pour les collectivités.

Mesure 24

Il n'est pas fait mention des normes techniques du BTP.

Mesure 25

Guichet unique « Mission adaptation » : Très bonne mesure pour pallier l'absence de compétences climatiques des collectivités.

Mesure 26

Mise en place d'indicateurs de suivi afin de permettre aux territoires de mieux évaluer l'efficacité des actions d'adaptation et de dresser un état d'avancement précis de la préparation du territoire aux impacts du changement climatique.

Le PNACC prévoit un socle d'actions obligatoire pour toutes les collectivités : biodiversité, santé, ressources naturelles, afin de corriger les trajectoires.

Veiller à ce que les collectivités locales disposent d'instructions claires et d'un accompagnement.

Fourniture d'un canevas précis, plateforme commune.

Retours d'expérience et bonnes pratiques pourront être partagés.

Récurrent l'uniformisation, les décisions centralisées, la verticalité mais rien sur une ouverture sur les spécificités et les diversités locales, régionales, territoriales concernant les indicateurs.

Un point positif, peut-être, retours d'expérience et bonnes pratiques partagés.

Mesure 27

Si l'on renforce l'utilisation des CRTE du côté de l'adaptation, cela ne doit pas se faire au détriment du financement de l'atténuation qui doit rester l'axe primordial. Sinon ce serait une mesure de mal-adaptation. Idem pour l'action 2 (prioriser les mesures relatives à l'adaptation dans le Fonds vert : très mauvaise idée).

Mesure 28

Les travaux d'adaptation des bâtiments scolaires relèvent d'une « décision » (action 1.2) de la part des collectivités territoriales. Il faut une obligation dans les zones les plus chaudes. L'action 1.3 (opportunité d'une pièce rafraîchie dans toutes les écoles) est ridicule au regard des établissements accueillant jusqu'à 1000 élèves.

Pas de nouveau budget.

L'action 2 ne mentionne aucune température au-delà de laquelle il n'est pas possible de faire cours dans une classe, et reste trop vague

Mesure 29

Sur la santé, davantage lier avec d'autres mesures. Une seule action !

Mesure 30

Dans le domaine des mobilités, l'adaptation est ridicule au regard des mesures d'atténuation vitales à prendre. Plutôt que de se préoccuper de l'état du réseau routier, on ferait mieux d'inciter à l'abandon de la voiture en donnant les moyens à tous de le faire.

Mesure bien traitée et actions approfondies, il conviendrait de hiérarchiser celles-ci en rendant les investissements dans les transports ferroviaires et fluviaux (moins générateurs de CO2) prioritaires par rapport aux transports routiers.

Dans les zones de montagnes, littorales et en rives ou traversées de fleuves et rivières, les risques d'accident liés aux glissements de terrain et submersions sont importants, ces zones sensibles devraient faire l'objet d'une surveillance automatisée permettant une alerte sur les réseaux routiers ou ferroviaires immédiate et à toute heure.

Mesure 31

Il est dit « les études pour l'EPR2 tiennent compte des modèles climatiques sur toute la durée prévue du fonctionnement » : comment cela peut-il être possible puisque régulièrement les PNACC sont revus à la hausse ?

Une attention particulière doit être apportée à la perspective du fonctionnement des centrales nucléaires situées le long des fleuves, Seine, Loire, Garonne et Rhône à l'horizon 2050 avec des débits (estivaux en particulier) fortement réduits par rapport à ceux pris en compte lors de leurs constructions. Quels risques de rupture d'alimentation électrique pour les zones dépourvus de centrales « maritimes » comme le bassin méditerranéen ?

Mesure 33

Action 1 : Les plans d'adaptation : Limiter l'obligation à certains, dans un premier temps, n'est pas une bonne idée. Elle devrait s'appliquer à toutes les entreprises. Cependant, l'accent doit être mis en priorité sur les infrastructures d'énergie et de transport.

Action 6 : Les chaînes logistiques : localement cela fait sûrement partie des adaptations des transports qui seront nécessaires. Si l'on considère la question dans un contexte plus large, elle échappe au contrôle de la France et même de l'UE (par exemple, la disponibilité du canal de Suez).

Actions manquantes : Où est l'étude de la vulnérabilité des chaînes logistiques de deux filières pilotes promise en septembre 2024 ?

Actions manquantes : se préparer à une augmentation de la demande d'énergie solaire et de pompes à chaleur, en particulier pour les secteurs de la fourniture d'installations d'énergie solaire et de chauffage/climatisation, il faut mettre en place une stratégie pour garantir que les demandes soient satisfaites.

Mesure 34 : Action 1 : Il faut traiter cette question avec beaucoup de précautions, il s'agit d'un équilibre délicat entre inciter les entreprises à créer un plan d'adaptation.

Mesure 35

Action 3, 5 et 6 : soutenir les plans d'adaptation, conforter le recensement d'immobilier, soutien public : la réduction progressive des chutes de neige est inévitable. Il est intéressant de noter que cette partie de ce document ne mentionne pas une seule fois le mot « neige ».

Les stations de ski sont déjà adaptées pour accueillir les vacanciers d'été, comme les skieurs d'hiver. Ces stations sont déjà très expertes en matière d'adaptation en fonction des saisons.

Actions manquantes : lors de l'examen du plan de transport, la migration des vacanciers doit être sérieusement prise en compte ; peut-on inciter certains à arriver en train plutôt qu'en voiture ? – ou est-ce déjà dans le plan pour essayer de minimiser le changement climatique ? Les sujets à considérer sont :

- * pour ceux qui arrivent en avion, de meilleures liaisons ferroviaires depuis les principaux aéroports français, pour privilégier un trajet en train jusqu'à la destination finale plutôt qu'une location de voiture

- * pour ceux qui envisagent d'arriver en voiture, faire du transport de la voiture et des passagers par train comme une alternative favorable

- * pour ceux qui envisagent d'arriver en voiture, rendre le train suivi d'une location de voiture locale plus viable

Actions manquantes : les propriétaires d'hôtels, de gîtes et de campings devraient être incités à minimiser l'utilisation gaspilleuse d'électricité et de carburant (par exemple, contrôle central de la climatisation, limitation de chauffage des piscines).

Mesure 36

Comment peut-on écrire « élargissement à toutes les espèces d'utilité pour l'alimentation » (p4) ? Dans un écosystème, y a-t-il des espèces inutiles ?

Que comprend le Plan semences et plants ? Les semences utiles en agriculture industrielle ou toutes les semences nécessaires à la biodiversité ? Les semences de légumes sans goût mais beaux à voir au supermarché ?

« Contribuer à développer la production de semences et de plants biologiques » ne doit pas être un petit point d'un vaste plan, mais doit devenir la norme. (Toutes les études ont démontré que les pesticides sont responsables de l'extension de maladies comme les cancers, Alzheimer, les troubles mentaux).

Lier davantage l'alimentation et l'agriculture à la santé (p8) « objectif de sortie du glyphosate », rajouter « de tous les pesticides ».

Il faut une formation pour les déjà-agriculteurs, pas seulement pour les futurs agriculteurs. Ils doivent changer toutes les pratiques inculquées depuis les années 60 et doivent être aidés.

Aucune précision concernant l'aquacole alors qu'il y a déjà eu des crises multiples.

Mesure 37

Les mesures concernant l'industrie agro-alimentaire sont insuffisantes.

Il faut une transformation complète de l'agriculture, détricoter les options des années 60.

Il faut cesser l'élevage industriel générateur de méthane d'autant qu'il faudra à terme climatiser les hangars, donc remettre l'élevage dans les prés.

Le PSN 2023-2027 ne doit pas « inciter » (p4) mais obliger.

L'agriculture biologique doit *in fine* devenir la norme, et pas seulement être favorisée (*action 5*, p12).

Action 7 : il n'y a pas de « pisciculture durable », c'est un non-sens. Les saumons entassés dans des cages développent des maladies qu'ils donnent aux poissons sauvages circulant librement à côté des cages.

Il faut diminuer la consommation de poisson comme de viande (sobriété encore).

Action 10 : Programme ambition BIO 2027 : il faut quantifier les objectifs, (en pourcentages d'exploitation en 2030, 2050, etc). Et envisager une taxation de l'Etat plus faible sur les produits bio pour faire baisser les prix auprès des consommateurs.

Action 11 : Non pas sensibiliser les ODG aux mesures d'adaptation dans leurs cahiers des charges, mais obliger.

Action 16 : « ombrage dans les pâturages » : on est obligé d'en revenir à des solutions de bon sens ancestral.

Action 19 : Il est question d'irriguer moins en quantité mais sur des surfaces plus grandes. C'est un non-sens. Il faut non pas irriguer plus de surface, mais changer de culture !

Action 21 : Les versants dits en déséquilibre : ont-ils été définis ? cartographiés ? Qui contrôlera la fin des autorisations de prélèvement en eau ? Il faut ajouter une mesure de contrôle concrète et efficace.

Action 26 : Attention à la « gestion du stockage de l'eau » qui peut être un euphémisme déguisé pour les mégas bassines, contre-productives puisque appauvrissant les nappes phréatiques.

Mesure 38

Action 2 : Concernant les forêts il faut faire cesser les coupes de bois (chauffage) de l'ONF instaurées depuis les années 2000 et trouver une solution aux replantations qui périssent faute d'eau.

Action 6 : Les lignes directrices concernant l'adaptation des habitats dans les aires protégées sont insuffisantes, il faut prévoir aussi pour les aires non protégées, et contrôler davantage les forêts privées qui ne sont l'objet d'aucune obligation.

Mesure 39

Pour la pêche et l'aquaculture marine, il manque une mesure pour inciter à la sobriété en termes de consommation de poisson.

On mobilise les connaissances scientifiques sur les « stocks halieutiques », et on abandonne les autres espèces ? Un écosystème est la somme de toutes les espèces. Le terme de « stock » est significatif d'une exploitation du vivant. Il faudrait changer de vocabulaire.

Idem « rendement maximal durable » (p4, action 2)

Action 6 : Qui a entendu parler du débat public sur la planification d'éoliennes ? (Qui perturbent les poissons comme les oiseaux quand elles sont en mer).

Action 7 : Déplacer les zones de pêche plus loin des côtes n'est qu'une façon de déplacer le problème sans le résoudre. Cela ne va pas régénérer le stock de poissons, juste permettre d'en attraper plus donc appauvrir encore les mers...

Action 10 : Ne protéger que les zones halieutiques d'espèces « exploitées commercialement » est un non-sens, les espèces commercialisées sont interdépendantes des espèces non commercialisées !

Actions manquantes : pêche en mer - en plus de modifier la réglementation pour s'adapter aux mouvements et aux changements d'espèces/tailles de poissons par région, un plan devrait être mis en œuvre pour former et influencer le grand public afin qu'il achète les poissons abondants et les plus rentables à attraper. Si la tendance est à une augmentation des populations de poulpe dans le Golfe de Gascogne, par exemple, les consommateurs devraient être encouragés à manger des plats à base de poulpe. Cela nécessitera un marketing intensif et l'incorporation de poulpe dans les recettes publiées (livres et en ligne) et l'approbation des chefs et des influenceurs du secteur de la restauration.

Mesure 40 : Il faut un contrôle fort pour mieux évaluer les actions d'adaptation des entreprises.

Mesure 41 : Action 2 : Pas seulement sensibiliser les entreprises, mais les obliger à la production de guides sectoriels.

Mesure 42

Une seule mesure se préoccupe de l'adaptation des milieux naturels. 50 concernent l'adaptation des humains. Cette prévalence reflète l'incapacité de l'homme à s'engager dans une protection complète du vivant qui pourrait seule le sauver.

Les Sfn ne sont pas des solutions « innovantes » mais vieilles comme le monde...(p2).

Suivre les volumes avec des satellites ne va pas les restaurer (p3).

Action 4 : Où l'on apprend que le changement climatique n'est pas encore intégré dans les aires protégées !

Action 7 : l'étude doit être priorisée sur la perspective d'une disparition complète des glaciers alpins à l'horizon 2050 qui aura des impacts importants pour la ressource en eau du Rhône. La gestion de ces impacts doit intégrer et associer également l'état Suisse situé en Amont et co-riverain du lac Léman.

Mesure 43 : Adapter le patrimoine : où l'on comprend que l'incendie de Notre Dame de Paris est bien dû au réchauffement climatique !

Mesure 44 : Action 1 : Coupler à l'atténuation dans les achats publics.

Mesure 45 : Ecouter les scientifiques, sinon les connaissances sont inutiles. Ne pas trop orienter la recherche, les chercheurs doivent avoir des crédits pour des choix libres.

Mesure 46 : Trop vague.

Mesure 47 : Bonne mesure. Mais le service civique ne doit pas pallier les carences de l'Etat.

Mesure 48 : Seule remarque sur l'atténuation, dans l'éducation au climat. Aller plus loin : intégrer cela aux diplômes du brevet et du bac.

Mesure 49 : Insuffisante (évaluation des compétences nécessaires aux agents publics mais sans formation prévue).

Mesure 50 : L'IA ne sauvera pas le monde !

Mesure 51 : Mobiliser les Français : il aurait fallu commencer par lancer une vaste campagne de communication sur le PNACC 3 et sa concertation !